POLYNÉSIE FRANÇAISE

DICP
DIRECTION DES IMPÔTS ET DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES
FA'ATERERA'A TĪTAU TŪTE

Recette des Impôts

PRELEVEMENT SUR LES JEUX DE HASARD

(*Art. LP.339-1 à LP.339-7 du code des impôts*)

DÉCLARATION RELATIVE AU MOIS DE _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ / 20 _ _

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

Dénomination sociale : ..... Numéro TAHITI : | | | | | | |

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Téléphone portable : .....

Boîte postale : ..... Code postal : ....Commune : .....

Adresse e-mail : .....

PAIEMENT	TOTAL A PAYER
Rompus + prélèvement : Cases **A** + **B** *(cf. page suivante)*	

MODE DE PAIEMENT	DATE ET SIGNATURE	
☐ Numéraire ☐ Chèque bancaire Virement bancaire au bénéfice de la Recette des impôts *Préciser le N° TAHITI, la nature de la taxe, le montant payé et la période concernée sans omettre de déposer ou poster votre déclaration* ☐ Pour les virements effectués à partir de la Polynésie française IEOM : 45189 00003 61110000000 45 ☐ Pour les virements effectués à partir de la métropole ou de l'étranger IEOM Iban : FR7645189000036111000000045	Date :	Signature :

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

CADRE RESERVE A L'AMINISTRATION

Références comptables : ..... Date : ..... N° : ..... Montant :	N° déclaration :	Date de réception :

DICP/PJH/SN/NO46/V2/18

« Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. »

B.P. 72 - 98713 PAPEETE - Tél : 40 46 13 13 - Fax : 40 46 13 03

Calcul du prélèvement sur les jeux de hasard (art. LP.339-3 et LP. 339-4 du code des impôts)				
Type de jeu	**Mises encaissées**	**Taux de retour aux joueurs (TRJ)[1]**	**Rompus (Art. LP.339-4)** *(lorsqu'ils existent, indiquer leur montant)*	**Montant du prélèvement**
Jeux de grattage *(art. LP.339-3 du code des impôts)*				
Jeux de tirage soumis au prélèvement de l'Etat *(art. LP.339-4 du code des impôts)*				
Jeux de tirage autres que ceux soumis au prélèvement de l'Etat *(art. LP.339-4 du code des impôts)*				
	TOTAL	**A**		**B**

[1] *En cas de modification du TRJ d'un jeu en application de la législation métropolitaine, indiquer les références du texte, au recto, dans le cadre réservé à la correspondance.*